

## COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 3 mai 2021

05.2021

Sous la présidence de Mme LOTZ Suzanne, Maire,  
Etaient présents : M. EHRHART Yves et Mme SPIELMANN France, Adjoints au Maire  
Mme ROTH Silke, MM. HERRMANN Luc, Conseiller Municipal Délégué, DESCHAMPS  
Joël, HOEFLER Thierry, Mmes TSCHUDY Isabelle, BOYER Alexandra, GLORIES Débora  
est arrivée au point 17, M. FRITSCHE Hubert, Mmes WIOLAND Céline, DE ALMEIDA  
PIRES Sandra et M. BETSCH Pascal.

### **15. Procès-verbal de la séance du 29 mars 2021**

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2021 est adopté à l'unanimité par tous les membres du Conseil Municipal présents.

### **16. Sinistre R.D. 1422 – Remboursement Assurance**

Suite au sinistre survenu le 23 octobre 2020 au Rond-point sur la R.D. 1422, le poteau et le panneau « passage protégé » ont été remplacés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

- ACCEPTE le chèque de 1 128.00 € de Groupama en dédommagement du poteau et du panneau « passage protégé » endommagés le 23 octobre 2020.
- INSCRIT la recette à l'article 7718 Autres produits exceptionnels sur opération de gestion.

Adopté à l'unanimité.

### **17. Police Municipale – Convention de Partenariat avec la Ville de Barr**

Madame le Maire explique que dans le cadre et la continuité de la sécurisation de la Commune, elle a rencontré les responsables de la Police Municipale de Barr en vue d'un partenariat pour prévenir, informer et réprimer les infractions observées sur la Commune :

- Les excès de vitesse,
- Le mauvais stationnement,
- Le non-respect des panneaux de signalisations,
- Les dépôts sauvages dans les vignes et environs,
- Les déjections canines, et incivilités diverses.

De plus le radar pédagogique sera mis en place à des endroits stratégiques afin de récolter des données de circulation et de réguler la vitesse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'adhérer à la mutualisation des forces de la Police Municipale de la Ville de Barr à raison de 2 heures par semaine,
- AUTORISE Madame le Maire à signer au nom de la Commune de Goxwiller une Convention de Partenariat avec la Ville de Barr, afin d'annexer la Commune à raison de 2 heures par semaine à la mise à disposition des forces de la Police Municipale de la Ville de Barr.

Adopté à l'unanimité.

**18. Sécurisation traversée de la Commune**

Suite à la mise en place de l'écluse provisoire mi-mars 2021, la commission de voirie se réunira prochainement en présence de Monsieur BRANDNER de la CEA et de l'entreprise GERNER, pour étudier et convenir des places de stationnement sur la chaussée et non sur le trottoir, pour des écluses naturelles tout en respectant les accès des différentes propriétés et des projets éventuels de construction en seconde ligne, Rue de la Gare.

Les premières remarques concernant les aménagements provisoires Rue de la Gare sont :

- Le bruit des accélérations et des décélérations, avant et après l'écluse, cause une dégradation de la qualité de vie des riverains.

Le point sera fait Rue Kistrott pour l'aménagement de la sécurisation de la rue.

La Collectivité Européenne d'Alsace (le Département) n'a pas émis d'objection à un éventuel changement de priorité pour le carrefour de la RD 1422 / Rue des Bois et Rue Principale.

Une réunion avec les riverains concernés sera organisée afin de recueillir les impressions suite aux premiers aménagements (écluse) et présenter un projet de sécurisation et d'aménagement sur l'ensemble de la rue.

**19. Elections Départementales et Régionales**

Les élections départementales et Régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021 à la Maison des Associations – Rue du Four. Il y aura deux bureaux de vote distincts.

La vaccination est préconisée pour les personnes siégeant aux bureaux de vote ; des parois de protections ainsi que la mise à disposition de gel, des masques, des visières sont prévus.

**20. Divers**

**A. Cérémonie du 8 mai au Monument aux Morts**

La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11 heures sans public et dans le respect des règles sanitaires.

**B. Parking Salle Socioculturelle**

Le parking a été, pour la seconde fois et par la même personne, le terrain de rodéo dans la nuit du dimanche 25 avril au lundi 26 avril. La personne remettra le parking en état, sous peine de dépôt de plainte à la gendarmerie.

**C. Fibre – Téléphonie**

La fibre est proposée par différents opérateurs par le biais de vos adresses mail. Il est conseillé de prendre contact avec votre opérateur pour connaître votre éligibilité à la fibre pour la connexion.

Madame le Maire rappelle que les frais d'installation son pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Barr et la Commune.

**D. Urbanisme**

Un permis d'aménager a été déposé en Mairie pour trois lots Rue des Bois.

E. Travaux d'intérêt général

La Mairie est sollicitée par le TGI de Saverne pour le placement de personnes qui doivent réaliser des travaux d'intérêt général.

Le Conseil Municipal,

- ESTIME que le personnel municipal n'est pas assez nombreux pour encadrer une personne dans cette démarche.

Adopté à l'unanimité.

F. Chiens – déjections canines

Une énième plainte concernant les déjections canines a été reçue en Mairie. En voulant rester « anonyme » le plaignant estime que c'est à la Commune de réagir.

La Commune comprend l'exaspération des personnes et rappelle qu'il est de la responsabilité des propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leurs animaux et de les déposer dans leur poubelle.

A noter que la Commune n'est pas tenue de traiter les demandes anonymes.

G. Plantations communales – Bienvenue aux bénévoles

Les plantations auront lieu le samedi 29 mai, rendez-vous à 8 heures à l'atelier communal afin d'organiser les travaux.

Les plantations d'arbres Rue de l'Abreuvoir seront décidées courant du mois de septembre 2021 et une réflexion sera engagée pour l'aménagement de cet espace.

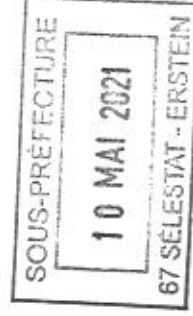
H. Informations

- Les défibrillateurs ont été commandés.
- La mise en conformité du paratonnerre de l'église a été réalisée la semaine dernière.
- Les travaux de voirie et d'éclairage public seront programmés au courant de l'été.

Suivent les signatures au registre

Pour copie certifiée conforme

Le Maire :



  
Suzanne LOTZ